

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions revues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 AOUT

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'ESSAI DE MOBILISATION

C'est dans le conseil qui sera tenu aujourd'hui mardi et auquel assistera le général Ferron, que le jour où aura lieu l'essai de mobilisation sera définitivement fixé. Comme, malgré la discrétion de nos diverses excellences, il y a lieu de craindre que la date indiquée ne parvienne à la connaissance du public si l'on tardait quelques jours à faire l'expérience, le général Ferron est décidé, dit-on, à donner les ordres nécessaires pour commencer l'essai dans les quarante-huit heures de la décision ministérielle. Ce serait alors pour jeudi prochain 25 août.

La Lanterne croit pouvoir annoncer que l'essai de mobilisation se porterait sur le 17<sup>e</sup> corps d'armée, dont le commandement est à Toulouse.

Divers autres journaux disent aussi que ce bruit semble se confirmer.

L'OCTROI

Dans son discours aux fabricants de jouets, M. Rouvier a prononcé une phrase qu'il importe de relever : « Nous sommes de ceux qui pensent, a-t-il dit, qu'une réforme utile, comme serait celle de la suppression des octrois, ferait plus pour le bonheur de tous que la séparation des Eglises et de l'Etat. »

Les prédécesseurs de M. Rouvier disaient : Avant de sommer le gouvernement de séparer les Eglises et l'Etat, faites naître, auscultez, provoquez un mouvement d'opinion en ce sens, et le gouvernement suivra. — Nous aimons mieux, avec le Monde, la formule de M. Rouvier ; elle revient à dire : Donnons notre temps et nos soins aux questions qui le méritent ; l'abrogation du Concordat n'est pas de ce nombre. . .

Il semble donc résulter des paroles du

président du conseil qu'il se refusera au moins pour des raisons d'opportunité, à discuter l'irritante question de la séparation des Eglises et de l'Etat, si l'extrême-gauche cherche à la ressusciter pendant qu'il sera au pouvoir. Il faut croire aussi que nous sommes débarrassés pour un temps de l'impôt sur le revenu. Le ministre s'est prononcé non pas complètement contre le principe de cet impôt, mais contre la forme qu'on voudrait lui donner.

Voilà les deux points qu'il nous a paru important de mettre en lumière.

On sait qu'il y avait désaccord sur ces deux points entre radicaux et opportunistes. Mais le langage de M. Rouvier ne peut qu'accentuer la division qui existe déjà à ce propos entre le cabinet et les intransigeants et creuser un peu plus le fossé qui est un obstacle à la concentration républicaine.

LA PACIFICATION AU TONKIN

Le rapport de M. de Lanessan sur le rôle de notre administration coloniale et sur notre situation en Extrême-Orient, reçu par le ministère des affaires étrangères, depuis quelques jours, n'a pas été livré à la publicité.

Ce rapport contient des renseignements extrêmement graves qui ont été, par une indiscrétion que l'opinion publique ne s'explique pas, communiqués à un organe radical.

Exécutions capitales, amendes et impôts arbitraires, gros bénéfices réalisés par certains personnages, sous le couvert de la France, rien n'a manqué à ces révélations scandaleuses.

Nul doute qu'elles ne motivent, dès la rentrée parlementaire, une interpellation.

LES EMPLOYÉS.

En 1814, raconte la Revue des Deux-Mondes, Louis XVIII nomma garde des sceaux M. Dambrey, qui avait débuté dans la chancellerie en 1779. A son entrée en fonction, le ministre reçut, suivant l'usage,

tout son personnel. Son premier mouvement fut la surprise : « Messieurs, dit-il à ses employés, vous êtes bien nombreux, de mon temps nous étions sept ! » En 1779, sous l'ancienne Monarchie, sept employés suffisaient à la besogne ; à la fin du Premier Empire, les sept étaient devenus trente cinq ; aujourd'hui, ils sont trois cents !

Voulez-vous du progrès !

L'écrivain de la Revue des Deux-Mondes, M. Cuheval-Clarigny, établit l'augmentation des traitements civils, qui montaient :

- En 1869 à 246 millions. En 1876 à 279 millions. En 1886, ils sont à 399 millions.

L'augmentation est-elle assez forte ? La République cherche des économies à réaliser, en voilà !

Ces fonctionnaires innombrables, que font-ils ? L'anecdote suivante va nous l'apprendre :

« Un écrivain, qu'il est inutile de nommer, se rendit, place Beauvau, par un bel après-midi, pour obtenir du ministre de l'intérieur un renseignement de quelque importance. Le ministre, fort courtoisement, demanda successivement trois ou quatre employés : aucun d'eux ne se trouvait dans son bureau. Le ministre, jetant les yeux sur la pendule, se frappa le front : « J'oubliais, dit-il à son interlocuteur, que c'est le moment où l'on revient du Bois : voulez-vous faire une petite promenade à la recherche de votre renseignement ? » On remonta l'avenue des Champs-Élysées et une partie du bois de Boulogne. Tous les dix pas, un salut respectueux et une légère rougeur trahissaient un employé pris en flagrant délit de désertion. Quand on eut rencontré et interrogé le fonctionnaire dont on avait besoin, le ministre, se retournant vers l'écrivain, lui dit, moitié en riant, moitié avec quelque dépit : « Dès qu'il fait un rayon de soleil, c'est ici que je suis le plus assuré de trouver mon personnel. »

N'est-ce pas charmant ? Et les républi-

cains peuvent chanter : « Nourris par la patrie... »

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

On lit dans le Petit Journal :

« L'affaire de l'Assistance publique dont nous avons parlé, le triste et déplorable qui-proquo qui s'est produit à l'hôpital temporaire de la porte d'Aubervilliers, nécessite une rectification d'état civil, qui ne se fera pas aussi facilement qu'on semblait le dire la note de l'Assistance.

Le jeune Molera, inscrit comme mort, dont l'acte de décès a été dressé à la mairie d'Aubervilliers, est vivant. Il y en a un autre qui est censé vivant et qui a succombé. Pour celui-là, il n'y a qu'à faire un nouvel acte ; mais pour ressusciter le mort, il faut des formalités à n'en plus finir ; aussi M. Clément, des délégations, vient d'être chargé de prodéder à une enquête pour arriver à la solution administrative de cette affaire. »

On se rappelle la vivacité de la campagne entreprise par le Petit Journal contre l'Assistance publique à l'occasion de cet inconcevable qui-proquo. Lorsque, grâce à ses révélations, le Petit Journal eut forcé l'Assistance publique à reconnaître sa faute, il ne se tint pas pour satisfait et déclara qu'il allait continuer à signaler les abus monstrueux dont cette administration se rend journellement coupable. Et, de fait, le Petit Journal commença la série par une étude sur le lait dans les hôpitaux, étude qui montrait bien comment cette philanthropique Assistance publique comprend le soin des malades confiés à ses soins.

Nous comptons, bien entendu, trouver la suite de ces instructives études ; mais, depuis lors, rien n'a paru, et le Petit Journal a gardé un silence qu'on ne peut expliquer que par une intervention venue de bon lieu. Justement effrayé de l'effet produit par les articles du Petit Journal et menacée de voir ses agissements étalés au grand jour, l'administration de l'Assistance publique a dû faire appel à toutes les protections dont elle dispose pour mettre fin à la

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

— Diable ! pensa le notaire, voilà, si je ne me trompe, une furieuse complication qui surgit sous les traits de cette jolie petite personne.

Mlle Aure avait passé son bras sous celui qu'Edmond abasourdi ne songeait pas à lui présenter.

— Un trouble bien naturel ! se dit-elle avec indulgence.

Elle le plaça à sa droite, M<sup>lle</sup> Krémelonnec en face d'elle, Marguerite au bout de la table, silencieuse et ravie, et si bien pliede à l'infériorité dans laquelle la tenait sa peur, qu'elle ne remarquait même plus, Edmond le vit et en souffrit. Le notaire opina, que tout n'irait pas au mieux pour la négociation qu'il avait entreprise.

Le déjeuner fut assez sérieux. Au dessert, M. de Malens vint en voisin prendre des nouvelles de sa vieille amie. Il ne s'attendait pas à trouver là Edmond de Val-Régis, dont la visite n'avait pas été annoncée, et comptait seulement faire connaissance avec le notaire breton dont on avait

beaucoup parlé le veille. Sa présence eut pour résultat de mettre à l'aise les convives qui, se sentant tous sur une pente difficile, ne pouvaient se défendre d'un travail croissant. La conversation devint plus générale, plus animée, tout à fait allégée des sous-entendus personnels qui en avaient jusque-là rendu la marche délicate. M<sup>lle</sup> Aure en comprit si bien l'utilité qu'elle pria M. de Malens de leur donner le reste de la journée, ce qu'il accepta le plus simplement du monde.

Le temps, quoique assez froid, était très beau. Un soleil brillant accusait avec netteté les paysages calmes et profonds de cette terre du Nord plus féconde que pittoresque.

— Si nous allions nous promener aux Bruyères ? dit M. de Malens.

— Cela ne vaudra pas vos landes bretonnes, massifs, dit M<sup>lle</sup> Aure.

— Le pays que vous aimez ne saurait être sans attrait pour nous, répondit Edmond s'adressant du même regard aux deux sœurs.

On partit, bien encapuchonné, le collet remonté et le pas allégre. En passant, on salua l'église et le cimetière. Les yeux de Marguerite et d'Edmond se rencontrèrent dans une même pensée.

— J'y suis venu ce matin, murmura celui-ci.

— J'y viens encore, répondit-elle à voix basse.

Les Bruyères sont un plateau assez aride, semé de nombreux bouquets de la plante dont

il a pris le nom. La vue en est charmante ; de la hauteur, l'œil plonge dans une vallée accidentée, coupée d'eau courante, pointillée de toits lézants, de clochers aigus et de grilles de parcs dont les ombrages centenaires abritent quelques châteaux modernes.

Le notaire et M. de Malens s'étaient donné la tâche d'égayer la petite société. Ils y déployèrent un art extrême pour de minces résultats. Quelle conversation étincelante pouvait tirer M<sup>lle</sup> de Val-Régis de ses émouvantes pensées ? Quels jeux d'esprit assez captivants pour arracher Edmond et Marguerite à leurs souvenirs si récents et déjà si forts ?

La métamorphose radicale qui s'opérait dans les sentiments de la vieille fille empruntait sans doute sa spontanéité aux exigences impérieuses du moment ; mais l'étude n'en eût pas moins été bien curieuse pour l'observateur. Cette ferme intelligence fléchissait sous le vent d'aventure qui venait de souffler. Cette croyance inflexible dans son bon droit se sentait assaillie de doutes. C'est entêtement sans pareil se donnait des raisons plausibles de changer tout à coup de voie. L'arrêt imminent de la cour de Rennes lui apparaissait pour la première fois gros de menaces. Qui pouvait savoir ? La justice, que l'on peint aveugle, est souvent encore boltsuse par-dessus le marché.

La fortune était son moindre souci. Elle avait su vivre pauvre et ne se sentait pas attirée par l'appât de l'héritage contesté. — Ce qu'elle en avait fait jusque-là, c'était par fierté de race et par amour de son droit. — Ce qui l'inquiétait davantage, c'était la question du titre, des armes, de la supériorité nobiliaire en un mot. Un échec lui eût porté un coup mortel. Elle n'avait jamais considéré une défaite comme possible. Pourquoi donc était-elle ébranlée maintenant ? Ah ! c'est que cette démarche étrange, ce notaire, ce jeune parent, ce projet bizarre et logique à la fois, tout ce roman qui l'envolait depuis vingt-quatre heures enlèverait son esprit et endormait sa raison.

Un instant M<sup>lle</sup> Aline Krémelonnec lui reprocha de ne pas répondre à une observation plaisante ; elle le regarda très sérieusement et lui dit :

— Vous m'avez engagé à réfléchir... je réfléchis.

Un peu plus tard, elle l'interpella tout à coup, et le retenait un peu en arrière des promeneurs :

— Combien de jours pouvez-vous nous consacrer ? demanda-t-elle.

— Quoique bien peu libre, mademoiselle, je voudrais demeurer longtemps ici, répondit-il galement.

— Il ne s'agit pas de politesse, mais d'affaire. Combien de jours ?

lutte engagée, et comme elle a aussi de nombreux moyens d'action, elle a réussi.

C'est plus ou moins flateur pour le *Petit Journal*; c'est heureux pour l'Assistance publique. Quant aux mélades et aux malheureux, leur situation ne changera pas, et ils continueront à apprendre, à leurs dépens, la différence qu'il y a entre la philanthropie et la charité.

## HERR SPULLER

Séraphin Spuller a fortement expectoré dans les distributions de prix ces temps derniers, et il a même beaucoup abusé de ce facile genre d'éloquence. Il a donné des conseils benoîts aux « jeunes gens » et leur a recommandé de bien aimer et de bien servir la patrie. Quelle patrie? Est-ce celle de Herr Spuller: l'Allemagne, ou bien la France? Cette question de nationalité de Herr Spuller soulève en ce moment une polémique très vive dans les journaux de la Côte-d'Or.

Il résulte de l'acte de naissance du ministre de l'instruction publique qu'il est le fils d'un boucher badois et que, pendant toute sa jeunesse, il a été de la nationalité paternelle.

Le 8 décembre 1856, il est arrivé à sa majorité. Or, au moment des élections législatives d'octobre 1855, il a déclaré qu'il avait tiré au sort en 1854.

Eh bien! M. Spuller s'est trompé: ses souvenirs l'ont mal servi. S'il avait tiré en 1854, il aurait tiré au sort à dix-huit ans et demi. Or, on ne tire pas au sort à cet âge. Puis, M. Spuller était encore *Badois*. Il n'y a aucune loi française qui soumette au tirage militaire les *Badois* et qui les oblige ou les autorise à ce tirage à dix-huit ans et demi.

A-t-on fait pour lui tout seul un tirage au sort spécial et postérieur au 24 septembre? C'est très douteux. Du reste, à ce moment M. Spuller était dans sa vingt-deuxième année; sa vingt et unième était expirée depuis le 8 décembre 1856.

Il est donc acquis que M. Spuller a été jusqu'à l'âge de vingt-deux ans sujet badois, et que sur cinquante-deux ans de vie, il n'en a que trente d'existence française, bien entendu en admettant *a priori* que M. Spuller ait réclamé en 1857 la qualité de Français.

Quant au tirage au sort, rien n'est établi.

Voilà donc un député, ministre, qui parle à la jeunesse française de patriotisme et qui n'est peut-être même pas Français, et qui, en tous les cas, s'est bien gardé de faire son service militaire. Herr Spuller n'est, du reste, pas le seul de son espèce.

Les chefs les plus avérés de l'opportunisme, qui ont toujours le mot patriotisme à la bouche, n'ont, pour la plupart, pas une goutte de sang français dans les veines, et se sont fait sur le tard naturaliser Français, sans, pour la plupart, avoir été soumis à la conscription.

Leur chef Gambetta était Génois;  
M. Spuller est Badois;  
M. Steeg est Prussien;

— Il n'y en a plus que deux avant l'arrêt de la cour de Rennes.

— Je comprends.

Elle reprit sa marche, plus profondément soucieuse.

Près de rentrer à Val-Régis, elle dit encore au notaire :

— Ce soir, après dîner, nous causerons.

M<sup>e</sup> Krénelonnet, de plus en plus terrifié pour le compte de son client, s'inclina sans répondre.

Il y eut une sorte de détente pendant le dîner. M<sup>lle</sup> de Val-Régis paraissait avoir repris possession d'elle-même. Une résolution singulière communiquait à son accent, à ses gestes, à ses regards un éclat inaccoutumé. Elle retrouva pendant ce repas un reflet de jeunesse qui arracha un soupir au paisible M. de Malens. Edmond de Val-Régis, éclairé par son ami, sentait que l'heure décisive était proche.

L'abbé Vitel vint faire le wisth à huit heures. M<sup>lle</sup> Aure le fit asseoir à la table de jeu en compagnie de M. de Malens et d'Edmond, qui n'osa pas refuser de faire le mort avec ses partenaires. Elle mit une broderie aux mains de Marguerite et prit le notaire à part, à l'extrémité du grand salon.

Celui-ci, prêt à l'orage ou à la conciliation, se blottit dans un angle et attendit.

— Monsieur le notaire, lui dit la vieille fille

M. de Heredia est Cubain;  
M. Waddington est Anglais;  
M. Le Royer et M. Tirard sont d'origine suisse;

Sans parler de M. Wilson, d'origine anglaise, M. J. Reinach, d'origine hambourgeoise, et M. David Raynal, que l'on dit d'origine finlandaise.

Et ce sont tous ces étrangers ou naturalisés, dont certains ne peuvent même pas justifier de leur qualité *légal* de Français, qui dirigent la politique française, disposent de la fortune et de l'honneur de la France et s'érigent en professeurs de patriotisme.

(Le Triboulet.)

BRUSQUET.

## LES ÉVÉNEMENTS DE BULGARIE

Les dépêches nous ont appris que la Russie venait de communiquer une Note diplomatique aux différentes puissances signataires du traité de Berlin, où elle déclare que si les puissances signataires de ce traité ne prennent aucune mesure contre sa violation par la Bulgarie, il faut le considérer comme n'existant plus.

Cette attitude énergique de la Russie aidera-t-elle à modifier celle des puissances? On serait assez porté à le croire en lisant les articles des divers organes du gouvernement à Berlin et à Vienne.

Il est donc aujourd'hui admis, par tous les gouvernements, que la Russie a eu raison, dès le premier jour, de protester contre les événements de Bulgarie; que la réunion à la Bulgarie, telle qu'elle avait été organisée par le traité de Berlin, de la Roumélie orientale, a été faite en violation de ce traité; que la Sobranie, réunie sans droit et composée de députés qui ne pouvaient pas y siéger, a accompli des actes illégaux, dont l'Europe n'a pas à tenir compte.

Malgré toutes ces protestations des puissances, le prince de Cobourg continue son voyage. Il est, disent des dépêches de Sofia, — fort sujettes à caution, — acclamé par le peuple et les soldats.

Ce sont précisément ces prétendues acclamations, si elles étaient vraies, qui donneraient une assez singulière tournure à cette question bulgare et rendraient très sérieuse la Note de la Russie, déclarant que si les puissances signataires du traité de Berlin n'agissent pas, elle considérera ce traité comme étant déchiré.

Les articles des journaux anglais, allemands, autrichiens, reconnaissent bien l'illégalité des actes du prince de Cobourg, mais ils n'indiquent pas les moyens de les arrêter.

Si, comme on l'espère, le prince de Cobourg ne tarde pas à être renversé par les intrigants qui l'ont fait élire, la question pourra être promptement résolue.

Si, au contraire, il se maintient, que feront la Russie et la Turquie?

Que demandera-t-on aux puissances pour que le traité de Berlin ne soit plus considéré comme lettre morte?

Se mettra-t-on d'accord pour engager la

d'une voix basse, mais énergique, vous n'auriez pas entrepris un si grand voyage s'il n'y avait pas eu péril en la demeure. Je ne renverserais pas toutes les lois établies, comme je vais le faire, si je ne partageais pas cette opinion. Votre client me conteste une fortune: Dieu sait que je la méprise. Je lui conteste un titre: Dieu voit que j'ai tout sacrifié pour soutenir ma prétention. Ce titre devait mourir avec mon père, dernier de sa branche, et ne pas revivre dans une branche inférieure. Dans deux jours les juges humains en décideront. Aujourd'hui, un juge plus puissant m'ouvre une route inattendue. Je puis légitimer les revendications de la branche cadette en lui portant moi-même... moi-même, entendez-vous? les armes qui sont à moi... le titre qui était à mon père. La loi ne reconnaît pas ce droit aux femmes, soit. L'honneur français doit le reconnaître. Edmond de Val-Régis, mon cousin, l'a senti. En lui accordant la main qu'il sollicite, j'en fais valablement, légitimement, le comte de Val-Régis. Donc, le titre ne mourra pas, je le fais revivre. Dites à votre client, mon adversaire désarmé, mon cousin reconnu, que je serai sa femme.

(A suivre.)

Russie — car il n'y a rien à attendre de la Turquie — à rétablir l'ordre dans un pays troublé par des révolutionnaires? Ce n'est pas la France, certes, qui y ferait la moindre opposition.

En sera-t-il de même à Berlin et à Vienne?

Voilà le problème que pose la royauté élective du prince de Cobourg.

## L'INTERVENTION DES PUISSANCES

Vienne, 22 août. — L'intervention effective paraît très probable. On assure ici, dans les cercles politiques, que les négociations sont commencées pour faciliter l'entrée en Bulgarie de l'une des puissances.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 août.

La séance d'aujourd'hui accuse son caractère de fermeté: 3 0/0, 81.70; 4 1/2 0/0, 108.35. L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,356. Les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair. Les Bons de Presse sont bien tenus entre 19 et 20.

La Société Générale se maintient solidement à son cours de 455; à la reprise des affaires, ce niveau sera vite franchi, étant donné l'excellente situation de la société.

La Banque d'Escompte s'échange à 461. Les tendances continuent à porter ce titre vers le pair qui est d'ailleurs son cours normal.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

La compagnie d'assurance le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 40 francs net d'impôt. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 fr. et sa réserve statutaire de 500,000 fr. Le compte des profits et pertes se solde par 132 026 en augmentation de 61,510 fr. sur le report de l'année précédente.

Le 25 août prochain s'ouvrira à la Caisse des Reports l'émission des 12,000 actions de la Compagnie Française des mines d'or de Hongrie. Les versements sont ainsi répartis: 400 fr. en souscrivant; 150 fr. à la répartition; 450 fr. au 31 octobre 1887, et 100 fr. au 31 janvier 1888. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

On annonce un emprunt de la ville d'Oran, 10,700 obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr. Taux d'émission 495 fr. Les versements doivent s'effectuer de la manière suivante: 100 fr. à la souscription, 395 fr. à la répartition. Souscription le 30 août 1887.

Le Panama cote 365. Les diverses séries d'obligations sont très demandées surtout celles des emprunts 6 0/0.

Nos chemins de fer sont fermes.

## Nouvelles militaires.

Le général Ferron, en arrêtant les dispositions relatives à l'appel des jeunes soldats de la classe 1886, a fait un véritable petit coup d'Etat.

Devenant le vote des Chambres sur la loi militaire, il a supprimé de son autorité privée la deuxième portion du contingent, c'est-à-dire la catégorie des soldats qui ne devraient servir qu'une année.

Tout le monde serait donc tenu d'accomplir trois ans de service. Et c'est ainsi que les 138,446 conscrits ont été répartis entre l'armée de terre et l'armée de mer.

Il est probable que cette décision du ministre de la guerre sera l'objet d'une interpellation dès le premier jour de la rentrée des Chambres.

Dans tous les cas, si le Parlement ne vote pas la loi militaire avant la fin de la session prochaine, l'arrêté du ministre et le tableau établi sur ses ordres par le recrutement seront forcément considérés comme nuls.

## LES AFFECTATIONS DES RÉSERVISTES

L'article 51 du projet de loi de recrutement déjà voté par la Chambre des députés porte que « les hommes envoyés dans la réserve de l'armée territoriale et dans la réserve de ladite armée sont affectés aux divers corps de troupe et services de l'armée active ou de l'armée territoriale d'après le mode prescrit par l'article 46 ci-dessus. »

Or, l'article 46 dispose que « le contingent de chaque région est incorporé dans les corps de troupe qui entrent dans la composition de corps d'armée correspondants, à l'exclusion des corps de troupes stationnés dans la subdivision de région. »

Tel est le mode d'affectation indiqué par l'art. 51.

Que va-t-il en résulter? Qu'à partir de la promulgation de la loi votée par la Chambre des députés, et si le Sénat n'intervient pas, aucun soldat d'infanterie devenu réserviste

ou territorial ne pourra être affecté au régime de la subdivision dans laquelle il est domicilié: les gars de La Roche feront leurs 28 jours ou rejoindront, en cas de mobilisation, le régiment de Nantes; ceux de la subdivision de Nantes se croiseront avec les autres sur le chemin de fer pour courir à La Roche; ceux de Vannes devront être affectés au régiment de Quimper ou d'Anceins ou tout autre et inversement; bref, on nous ménage toutes sortes de chassés-croisés.

Est-ce bien ce que l'on a voulu? C'est douteux. Il y a là, probablement, une erreur de rédaction accompagnée d'un défaut de réflexion que M. le ministre de la guerre aura à cœur de signaler au Sénat.

Du reste, l'article 51, qui occupe une grande page et demie sur le texte du projet de loi, est beaucoup trop long; le 3<sup>e</sup> paragraphe n'est pas à sa place; le 10<sup>e</sup> n'a plus aucune raison d'être, et, à notre avis, les deux derniers, qui sont mauvais, doivent disparaître.

Nous voudrions voir cet article rédigé comme il suit :

« Les hommes envoyés dans les différentes catégories de réserves sont affectés en principe aux corps de troupes et services de la région dans laquelle ils sont domiciliés. Toutefois ceux qui ont servi dans certains corps spéciaux désignés par le ministre sont affectés à ces corps ou à leurs similaires et les militaires de toutes les régions complètent les effectifs des corps et des services qui n'entrent pas dans la composition des corps d'armée. »

« Tous sont tenus de rejoindre leurs corps ou les services pour lesquels ils sont désignés, en cas de convocation pour des exercices ou une mobilisation. »

« Le rappel des réserves peut être fait d'une manière distincte et indépendante pour l'armée de terre ou pour l'armée de mer et pour chaque catégorie de réserve. Il peut être fait pour un, plusieurs ou tous les corps d'armée, et même par arme. Dans tous les cas, il a lieu par classe, en commençant par la moins ancienne. »

« En cas de mobilisation, les militaires des différentes catégories de réserves peuvent être changés de corps et répartis dans les troupes et services de tous les corps d'armée, selon les besoins. »

C'est trois fois moins long et pourtant très suffisant pour déterminer l'affectation et le rappel des différentes catégories de réservistes. (Progrès militaire.)

Plusieurs journaux ont annoncé, d'après la France colombophile, que les sociétés pigeonnnières de la Loire-Inférieure avaient reçu l'ordre de tenir prêts 400 pigeons en cas de mobilisation.

D'après les journaux de Nantes, cette nouvelle serait absolument erronée.

Le transfert à Angoulême du quartier général de la 23<sup>e</sup> division d'infanterie est absolument décidé.

Mais l'état-major seulement se rendra au chef lieu de la Charente; les troupes resteront à Limoges, quartier général de la 42<sup>e</sup> corps.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SAUMUR.

MM. les Membres de la Société de Tir, de la Société de Gymnastique et de la Société Nautique, appartenant à l'armée, à un titre quelconque, sont invités à se réunir, au Café DE LA PAIX, salle réservée, entrée rue du Portail-Louis, le samedi 27 août 1887, à 9 heures très précises du soir, à l'effet de donner leur avis sur une proposition qui leur sera soumise.

Le Comité provisoire.

La fanfare du 2<sup>e</sup> pontonniers s'est fait entendre de nouveau hier soir, de 4 à 5 heures, au Square de l'Hôtel-de-Ville.

Le public n'ayant pas été prévenu, les auditeurs ont été des plus rares.

La colonne a quitté notre ville ce matin, retournant à Angers.

Les deux officiers allemands qui séjourneront à Saumur du 15 au 19 septembre avec les autres missions militaires des diverses puissances étrangères ne logeront pas chez les particuliers.

En présence de la répulsion manifestée par notre population pour les casques pointus, la municipalité les logera à l'hôtel.

Hier, vers quatre heures du soir, un cavalier de la 5<sup>e</sup> compagnie de remonte a été pris subitement d'un accès de folie furieuse. Dans sa crise il s'est sauté à toutes jambes vers le Bray, et s'est porté plusieurs coups de couteau à la poitrine.

Il a été ramené par des camarades et conduit à l'hospice. On espère que ses blessures n'auront pas de suites graves.

Au concours général des Lycées de Paris, M. Merlet, fils de M. Merlet, député de Maine-et-Loire, a obtenu le 1<sup>er</sup> prix de physique et de chimie, et le 4<sup>e</sup> accessit en mathématiques.

Nos félicitations à notre jeune compatriote et au sympathique député.

#### UN DIVORCE

On annonce que le divorce vient d'être prononcé en faveur de M<sup>lle</sup> Louis Janvier de la Motte contre M. Louis Janvier de la Motte, ancien député républicain de Maine-et-Loire, maintenant percepteur à Paris.

#### PERMIS DE CHASSE

A l'occasion de l'ouverture de la chasse fixée, comme on sait, au 4 septembre pour le département de Maine-et-Loire, nous croyons devoir rappeler que les demandes de permis de chasse, formulées sur timbre à 60 centimes, doivent être revêtues de l'avis du maire de la commune où l'impétrant a son domicile, et accompagnées d'une quittance de 25 fr. délivrées par le percepteur.

#### BLÉS ET FARINES D'AMÉRIQUE

Le directeur de l'agriculture vient d'envoyer au ministère du commerce, pour qu'une étude de la question intervienne entre les deux départements, une note signalant dans certains départements du Midi et de l'Est les ravages considérables causés aux farines par une sorte de chenille, dont la présence a été signalée en Allemagne en 1879, et qu'on suppose introduite en Europe avec des farines ou des blés d'Amérique.

Ce papillon sillonne la farine de galeries tubulaires qu'il tapisse de soie blanche. Le rapprochement des galeries est tel, que la farine semble enchevêtrée de toiles d'araignées.

Au blutage, le déchet provenant de ce fait est de 30 à 35 0/0. Les minoteries et moulins envahis jusqu'ici par le redoutable parasite ne peuvent s'en débarrasser.

Cette note donne à réfléchir. Nous devons le phylloxera à l'Amérique qui nous prive ainsi de vin. En nous inondant de ses grains et farines, va-t-elle nous faire mourir de faim ?

Et le gouvernement serait impuissant à protéger ses nationaux !

#### LE PRIX DE LA FARINE

La farine a diminué de 7 fr. en quinze jours.

Le prix moyen de la culasse est de 50 fr. 85.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

##### PROLONGATION de la durée de validité des billets de bains de mer.

La durée de validité (33 jours) des billets de bains de mer délivrés de toute gare du réseau d'Orléans située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires comprises entre Saint-André-des-Eaux, Le Croisic et Guérande inclus, d'une part, et pour les stations de Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Coarneau, Quimper, Douarnenez et Châteaulin, d'autre part, avec une réduction de 40 0/0 sur les tarifs généraux, pourra être prolongée de dix jours, moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Cette prolongation pourra être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de dix jours sera de 10 0/0 du prix primitif. La demande de

prolongation devra être faite et le supplément payé avant l'expiration de la durée de validité, en tenant compte, s'il y a lieu, de la prolongation déjà payée. Ces formalités pourront être remplies, soit à la gare de départ, soit à la gare destinataire.

Les voyageurs auront la faculté de payer en une seule fois le supplément correspondant à deux ou trois périodes de dix jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aurait été déjà payée, n'excède pas 30 jours.

#### LE DISCOURS DU GÉNÉRAL L'HOTTE

On a lu dans l'*Echo Saumurois* le discours prononcé aux obsèques du général de Sonis par M. le général L'Hotte, président du comité de cavalerie, représentant le ministre de la guerre, en résidence à Tours.

Les journaux de Paris nous apprennent que c'est avec une émotion profonde dans la voix et sur son mâle visage que le général L'Hotte a prononcé ce discours, en face de l'assistance et de la famille du brave général de Sonis, dont la douleur pénétrait tous les cœurs.

Le discours du général L'Hotte a d'ailleurs produit la meilleure impression. Ses paroles, prononcées avec un accent d'énergie qui les rendait encore plus éloquentes, sont celles d'un soldat et d'un chrétien. Elles ont fait courir dans la foule, qui s'est contenue pour ne pas applaudir à cette fière profession de foi, un véritable frémissement, nous dit un témoin, et c'est sous l'impression de cette scène émouvante qu'elle s'est écoulée lentement, après avoir jeté un dernier regard vers ce cercueil qui contenait de si beaux enseignements.

Puisse l'armée nous montrer beaucoup d'hommes pareils au vaillant officier qui, toute sa vie, voulut réaliser et prêcha par son exemple l'union de la croix et de l'épée !

#### ANGERS.

Ainsi que nous l'avons annoncé, samedi prochain, 27 août, on fera au Grand-Théâtre la 101<sup>e</sup> anniversaire de l'Angévin Chevreul, de l'Académie des sciences.

Par une faveur toute spéciale de M. Jules Claretie, les artistes de la Comédie Française renaîtront, par leur précieux concours, l'éclat de cette fête et couronneront sur la scène le buste de notre illustre compatriote prêt à la ville d'Angers par la direction des beaux arts.

Ajoutons que c'est grâce aux démarches de M. Jules Bodinier, secrétaire général de la Comédie-Française (encore un compatriote) que les Angevins auront le plaisir d'entendre ces excellents artistes.

Le programme comprendra, sauf modifications imprévues, les pièces suivantes :

L'Anglais ou le Fou raisonnable, comédie en un acte et en prose de Patrat, jouée par M. Coquelin cadet, M<sup>lle</sup> Reichemberg, de la Comédie-Française, et M<sup>lle</sup> Laugier et Gravellet.

Cornéille et Richelieu, comédie en un acte et en vers de M. Emile Moreau, jouée par MM. Sylvain, de la Comédie-Française, et Laugier.

Le Soir (Gounod), les Grenadiers (Schumann), et la Cloche (Obin), chantés par M. Delmas.

A une chaise, monologue joué en vers, dit par M. Coquelin cadet.

Le Chêne, poésie dite par M<sup>lle</sup> Reichemberg, Poésie, dite par M. Sylvain ; A Chevreul, poésie par M. Laugier.

Le couronnement du buste de Chevreul, par les artistes de la Comédie-Française, terminera la solennité.

N. B. — Le monologue A une chaise, qui sera dit par M. Coquelin, est l'œuvre d'un modeste fonctionnaire d'Angers qui vient de remporter en Italie un succès éclatant dans un concours poétique.

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Les journaux d'Angers publient le tableau de la nouvelle troupe d'opéra et de comédie pour l'année théâtrale 1887-88. Ayant donné, il y a peu de jours, les noms des principaux artistes lyriques, nous ne reproduirons le tableau complet qu'en approchant de l'époque des débuts à Angers, laquelle est encore éloignée de plus d'un mois.

#### LA FANFARE DE LANGEAIS

La fanfare municipale de Langeais vient de rapporter d'Amboise (concours du 21), en lecture à vue, soli, exécution et concours d'honneur, les plus hautes récompenses décernées aux fanfares, en division supérieure : deux médailles, une palme et une couronne.

Son nouveau directeur, M. Bouvier, chef de musique en retraite, a reçu en outre une médaille spéciale et les félicitations du jury.

SAINT-JACQUES-DE-THOUARS. — Le sieur Bougron, âgé de 74 ans, s'est suicidé le 20 août en se jetant sous le train 356, arrivant des

Sables à Thouars vers midi. La mort a été instantanée.

Le corps a été projeté à une distance d'environ 40 mètres. Sur le cadavre on a constaté qu'une épaule était brisée, un doigt coupé, et que la tête avait reçu une forte contusion.

Bougron, qui vivait séparé de sa femme, après avoir dissipé une grande partie de son bien, avait déjà, en plusieurs circonstances, manifesté l'intention de se tuer.

#### TERRIBLE ACCIDENT

Un terrible accident a eu lieu l'avant-dernière nuit, à la station de la Tricherie (Vienne). Le train rapide, qui arrive à Tours à 12 h. 28 du matin, a écrasé trois voyageurs dans les circonstances suivantes :

Le train n<sup>o</sup> 15, parti de Tours à 8 h. 1/2 du soir, avait pris, à Châtellerault, où il y avait une fête, de nombreux voyageurs pour les stations avoisinantes.

A l'arrivée à la Tricherie, les voyageurs, très nombreux, sans écouter les avertissements, se précipitèrent vers la sortie, en traversant la voie.

Au même instant, le train rapide, qui passa à la Tricherie sans arrêt, arrivait avec une vitesse vertigineuse et renversa trois voyageurs, deux hommes et une femme, qui furent littéralement broyés.

On n'a ramassé que des morceaux informes.

Sans la présence d'esprit de quelques agents de la station qui donnèrent l'alarme, on eut eu à déplorer un bien plus grand nombre de victimes, si l'on songe qu'une quarantaine de voyageurs traversaient les voies pour gagner la sortie.

Voici les noms des victimes : M<sup>me</sup> veuve Pastel, 57 ans, à la Tricherie ; M. Jallet (Denis), 48 ans, domestique, à la Tricherie ; M. Arnaud (Théodore), 45 ans, domestique chez son oncle, à Marigny-Brizay.

#### POITIERS.

Dimanche soir, vers six heures, une tentative d'assassinat a eu lieu dans le faubourg de la Tranchée.

Un Italien nommé Zerdi a sans aucun motif porté six coups de couteau au fils Rouhault, âgé de 24 ans, demeurant à La Croix-du-Bourdon.

L'assassin s'est sauvé aussitôt après et ce n'est qu'hier soir, vers 6 heures, que l'agent Dionnet et trois autres agents qui étaient à sa recherche, l'ont arrêté dans l'auberge du sieur Bourdon.

Cet Italien a été écroué à la prison municipale.

Les blessures reçues par M. Rouhault fils, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

#### FAITS DIVERS

La haute distinction qui vient de couronner la longue carrière de M. Maubant, sociétaire de la Comédie-Française, a eu un écho dans le sein de l'Association des artistes dramatiques, dont il est, au Comité, un des membres les plus dévoués.

Nous apprenons qu'à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur, M. Maubant a versé une somme de cinq cents francs à la caisse de secours de la grande famille des artistes.

Les vins d'Algérie commencent à être expédiés sur France. Le premier qui a été adressé au Président de la République provient du domaine des Andalouses, province d'Oran.

PRANZINI. — Nous l'avons dit, les heures de Pranzini sont comptées, car aujourd'hui c'est bien une question d'heures pour le condamné, le Président de la République étant résolu à laisser la justice suivre son cours.

A mesure que le moment de l'exécution s'est rapproché, on a répandu les bruits les plus contradictoires ou les plus absurdes.

Les uns lui ont donné une attitude arrogante ou facétieuse vis-à-vis des agents chargés de sa surveillance ; les autres ont énuméré tous les cadeaux qui lui étaient adressés pour alléger la rigueur du régime auquel il est soumis.

Tout cela est de pure fantaisie. La vérité

est que Pranzini est à la Roquette tel qu'il s'est montré durant le cours de l'instruction. Il est peu communicatif, il est vrai ; son caractère semble plutôt devenu taciturne, mais il ne se montre nullement rébarbatif avec ses gardiens.

Plusieurs fois par jour, il joue aux cartes avec eux, interrompant par là les réflexions dans lesquelles il semble prolongé fréquemment, en arpentant sa cellule.

Pranzini, au cours du procès, s'est dévoilé tel qu'il est réellement, d'une intelligence médiocre, mais d'un aplomb imperturbable et d'une rouerie sans égale.

Cet aplomb ne l'a pas quitté jusqu'à présent. Quant à sa rouerie, toujours en éveil, on appréhende qu'elle ne cause un incident au moment suprême.

Il est à croire que le condamné cherchera à reculer l'expiation, en demandant à faire des aveux supérieurs ; dans cette prévision, le juge d'instruction, chargé de les recevoir, sera muni, en l'absence du procureur général, de pleins pouvoirs pour surseoir, le cas échéant, à l'exécution.

Mais le cas est improbable. La conviction des magistrats est trop bien établie pour que Pranzini puisse esquiver le châtiment. Nous le répétons, c'est une question d'heures.

**Le Jardin**, journal d'horticulture générale, publié par la maison Godefroy-Lebeuf, à Argenteuil (Seine-et-Oise), avec la collaboration de M. le marquis de Cherville, de M. Ch. de Franciosi, président de la Société d'horticulture du Nord ; de MM. Ch. Ballet, Bergman, Chatenay, Correvon, etc., etc.

Abonnements : Un an, 42 fr. ; six mois, 7 fr. Les abonnements sont reçus aux bureaux du journal.

#### COMPAGNIE FRANÇAISE

DES

### Mines d'Or de Hongrie

Capital social : 6,000,000 fr.

#### SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 12,000 Actions de 500 Francs

#### VERSEMENTS :

EN SOUSCRIVANT .....	100 FR.
A LA RÉPARTITION .....	150
AU 31 OCTOBRE 1887 .....	150
AU 31 JANVIER 1888 .....	100
TOTAL .....	500 FR.

La C<sup>ie</sup> Française des Mines d'Or de Hongrie a pour but d'exploiter les gisements aurifères du district de Kapnik et d'établir des usines et des moulins pour le broyage du minerai d'or. Il ne s'agit pas de rechercher des filons, ils sont déjà découverts et leur richesse donne une moyenne de 30 grammes soit 100 fr. par tonne de minerai.

Dès la première année d'exploitation, les rapports des ingénieurs font prévoir un bénéfice d'environ 20 0/0, qui doit aller chaque année en augmentant.

Les gisements aurifères de Hongrie sont très connus. Les concessions de la Compagnie sont limitrophes des gisements exploités directement par le Gouvernement hongrois, et qui donnent chaque année des bénéfices très considérables.

#### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

LE JEUDI 25 AOUT 1887

à PARIS

#### à la CAISSE DES REPORTS

59, rue de Richelieu

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**

**JOLIE PROPRIÉTÉ**

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat;

Comprenant :

- 1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour;
- Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau;
- Belle avenue de tilleuls;
- 2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, ancien avoué.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MORAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

**A CÉDER**

Pour cause de santé,

**CAFÉ RESTAURANT**

Bonne condition.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Une TONNE pouvant cuver sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

**A VENDRE**

Belle chienne d'arrêt

S'adresser au bureau du journal.

**LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35**

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

**A VENDRE**

Bonne CHIENNE COUCHANTE blanche, tachetée orange.

S'adresser à M. HUBERT, garde à Milly. (560)

**A VENDRE**

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

- Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique;
- Vin rouge nouveau à 80 fr.;
- Vin rouge supérieur à 100 francs;
- Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

ON DEMANDE un apprenti quincaillier.

S'adresser au bureau du journal.

APPRENTI de 16 ans est demandé à l'Épicerie Parisienne, rue d'Orléans.

**BEURRES POUR L'ANGLETERRE**

Commissionnaires (17 années d'expérience et meilleures références), demandent pour la place de Londres représentation d'un expéditeur de beurres. Ecrire à CHAMPION et Co, 6, Catherine Court, London, E. C.

**CACAO VAN HOUTEN**

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

**Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.**

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez M. H. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

**CHATEAU-MARGAUX**

1<sup>er</sup> grand cru 1883.

Seul concessionnaire, M. Ch. SALMON, distillateur, pour la ville de Saumur. (537)

**L'ARMÉE**

**TERRITORIALE**

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois . . . . . 7 fr.

Un an . . . . . 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau**

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement se dirige uniquement du matin; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEHORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Saumur, Imp. P. GODET.

**FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES**

Vieux Chêne et Noyer sculpté

**SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER**

**H. HARDY**

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

**SALLE A MANGER**

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.

La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

**SALLE A MANGER**

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

**SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

**68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR**

Extraction, Aurification - Prix modéré.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 AOUT 1887.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	81 60	81 75	Est	787 50	790	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516	515
3 % amortissable	84 33	84 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1241 25	1245	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	526 50	525 50	Est	388	388
4 1/2 %	105 80	105 80	Midi	1135	1135	1865, 4 %	519	519	Midi	396 50	396 40
4 1/2 % (nouveau)	108 20	108 45	Nord	1517 50	1512 50	1869, 3 %	467 50	467 50	Nord	405 50	404
Obligations du Trésor	508	504	Orléans	1310	1317 50	1871, 3 %	391 50	390 50	Orléans	395 50	395 50
Banque de France	4080	4070	Ouest	878 75	880	1875, 4 %	517 50	518 75	Ouest	395	394
Société Générale	453	455	Compagnie parisienne du Gaz	1310	1308 75	1876, 4 %	518	518	Paris-Lyon-Méditerranée	393 50	392
Comptoir d'escompte	1025	1025	Canal de Suez	2006 25	2011 25	Bons de liquid. Ville de Paris	528	529	Paris-Bourbonnais	394	392
Crédit Lyonnais	562 50	565	C. gen. Transatlantique	306 25	307 50	Obligations communales 1879	485	485	Canal de Suez	588 75	588
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350	1352 50	Russe 5 0/0 1870	98 30	98 40	Obligat. foncières 1879 3 %	482	483	Panama 6 0/0	438	440
Crédit mobilier	299	292 50				Obligat. foncières 1 83 3 %	380	379 75			
Canal Intér.-Panama	365	365									

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS													
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS					SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					ANGERS - SAUMUR - TOURS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir					
Saumur(Orl.)	2 03	6 53			1 38	4 16	8 34	Saumur(Orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30	
Saumur(État)		6 50	8 31	10 37		4 13	8 30	Saumur(État)	8 31	4 13		8 30			La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 58	
Nantillyhalte		7 03	9 37	10 44		4 26	8 43	Nantilly		8 37	4 26	8 43			Les Rosiers		7 19	9 18	12 17	3 52	6 23		
Varr.-Chacé		7 09	8 48	10 52		4 32	8 49	Montreuil(a)		9 19	1 35	9 08			St-Clement		7 26		12 24	3 59	6 29		
Brezé-s.-Cyr		7 17	9 02	11		4 40	8 56	(dép.)		9 29	5	9 20			St-Martin		7 33		12 31	4 07	6 36		
Montreuil(a)		7 20	9 19	11 15		4 55	9 08	le Vaudelnay		9 40	5 11	9 17			Saumur(a)		7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19	
(dép.)		7 24	9 23	11 24		5 08	9 11	Baugé		9 50	5 20	9 42			(dép.)		7 52	9 37	12 48	4 31	6 52	10 24	
Thouars		7 25	9 24	11 27		5 27	9 38	Doué		9 57	5 27	9 21			Varennes		8 05	9 48	1 01	4 45	7 06		
Loudun		8 10				5 52									Port-Boulet		8 29	9 57	1 15	5 01	7 20	10 43	
Poitiers		10 33				12 12									Langeais		8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 09	
															Tours		5 05	9 42	11 05	2 26	6 35	8 42	11 41